LE PETIT BONHOMMIEN

Journal ÉDITÉ en décembre 2019

JOYEUSES FETES

Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.
Que la nouvelle année à venir soit synonyme de joie, de bonheur et santé.

N° 10

UNE BELLE SAINT-NICOLAS

A partir de 15 h 30, les parents et familles se sont réunis à l'école, pour partager avec les enfants le goûter de la Saint-Nicolas. Chaque enfant avait confectionné son propre mannala le matin même, dans la cuisine équipée de l'école, et les parents avaient apporté leurs gâteaux. Vers 16h, saint Nicolas est venu rendre visite aux enfants, avec toutes sortes de gourmandises. Les élèves lui ont chanté plusieurs jolies chansons traditionnelles pour le remercier.

Saint Nicolas, entouré des écoliers du Bonhomme Photo DNA /C. Moro

Saint Nicolas a ensuite invité tout le monde à faire une balade d'une demi-heure dans le village, à la lueur des lampions confectionnés par les enfants : un beau cortège d'une cinquantaine de personnes, encadré par deux jeunes pompiers volontaires, ça faisait longtemps qu'on n'avait plus vu ça au Bonhomme ! A leur retour, direction la salle des fêtes où l'Amicale des pompiers organisait le Téléthon. Après le bricolage au stand « Les Petites Mains du Bonhomme » la soirée s'est poursuivie avec un repas au profit de la recherche.

SPECTACLE DE NOËL EN PATOIS WELCHE

Hier lundi 2 décembre, les petits écoliers du Bonhomme ont eu la chance de profiter d'un amusant spectacle de Noël, en français et en patois welche.

M. Jacques et Mme Audard, les deux conteurs, accompagnés du kamishibaï Photo DNA

L*e Sapin de Noël*, conte présenté ce jour est une légende ancienne du Pays welche, qui a été quelque peu remaniée - notamment pour y trouver une fin joyeuse - par les deux complices de la Compagnie Gazelle, Gaëlle Audard et Caroline Guth.
Afin de conter en patois welche, Claude Jacques de l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine Welche (ASVP), participe au spectacle et raconte l'histoire en welche, avant d'être traduit en français par la comédienne, qui s'appuie également sur son kamishibaï pour illustrer l'histoire.

Le kamishibaï, venant du Japon, est une sorte de théâtre ambulant où des artistes racontent des histoires en faisant défiler des illustrations devant les spectateurs. Celui-ci est illustré par la graphiste de la Compagnie Gazelle, Myriam Dogbé.
Ce spectacle a été gracieusement proposé à l'école du Bonhomme par l'OLCA (Office pour la Langue et la Culture d'Alsace), qui rémunère les artistes. Il sera également proposé prochainement à l'école de Lapoutroie.
Les enfants ont été ravis de ce joli spectacle d'une demi-heure et ont ainsi pu découvrir pour la plupart le patois welche, parlé encore aujourd'hui par les anciens du Bonhomme, de Lapoutroie et de Fréland.

****
****

ETAT CIVIL ANNEE 2019

NAISSANCES

12/02/2019	**HERTZOG** Ben
02/03/2019	**SOLANO** Ambre
24/04/2019	**PERRIN** Eloïse
02/07/2019	**GARNIER** Anaïs, Denis, Liliane
12/09/2019	**BARADEL** Louise

MARIAGES

15/06/2019	**SABAT** Patricia **et TRITSCH** Fabien
26/07/2019	**Yoder** Evangéline **et PEQUIGNOT** Yoann
28/09/2019	**BERTOLI** Marie et **FLORANCE** Valentin

DECES

25/06/2019	**OCHSENBEIN** Charles
15/02/2019	**BONSIGNORE** Antoine
10/03/2019	**LORENTZ** Myriam
30/03/2019	**KELLER** Jacques

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LE BONHOMME

SEANCE du vendredi 13 décembre 2019 – 20 h00 - Salle de la mairie -

FORET - Etat prévisionnel des coupes et travaux 2020

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal :

- le bilan forestier de 2019 ;
- le programme des travaux d'exploitation et de prévision des coupes 2020 ;
- le programme des travaux patrimoniaux 2020 ;
- l'état d'assiette pour l'exercice 2021.

Après avoir entendu la présentation du bilan de 2019, du programme des travaux d'exploitation, de l'état de prévision des coupes ainsi que du programme des travaux patrimoniaux pour 2020 et après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la commission forestière, avec une précision : la totalité des travaux sera réalisée sous réserve que les ventes des coupes de bois se passent bien, sinon, certains travaux seront reportés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, adopte le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes 2020, le programme des travaux patrimoniaux pour 2020 et l'état d'assiette pour 2021, avec les précisions suivantes : la totalité des travaux patrimoniaux sera réalisée sous réserve que les recettes des ventes de bois réalisées atteignent les recettes de ventes de bois prévisionnelles, dans le cas contraire, certains travaux seront reportés, le conseil autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et charge le Maire de toutes les modalités liées à cette délibération.

LOYER 2020 - Appartement au-dessus de l'école maternelle

Le Conseil Municipal, ayant constaté une augmentation de l'indice de référence des loyers :

Moyenne :	126,82	/	127,22	/	127,77	/	128,45	= 127,57
	4° trim.2017		1° trim. 2018		2° trim. 2018		3° trim. 2018	

Moyenne :	129,03	/	129,38	/	129,72	/	129,99	= 129,53
	4° trim.2018		1° trim. 2019		2° trim. 2019		3° trim. 2019	

Décide, à l'unanimité des voix, de répercuter cette hausse sur le loyer du locataire du logement au-dessus de l'école maternelle, à compter du 1er janvier 2020, et accepte le montant du nouveau loyer, arrêté comme suit :

$$\frac{352{,}50 \text{ euros/mois} \times 129{,}53}{127{,}57} = 357{,}92 \text{ euros/mois, (soit + 5,42 euros/mois).}$$

BUDGET - Ouverture de crédits budgétaires dans l'attente du vote de budget (Délibération des 25%)

Vu l'article L 1612-1 CGCT, vu les projets en cours au sein de la commune et vu les crédits alloués aux dépenses d'investissement au budget primitif 2019 sur le budget communal.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, permettant, dans l'attente du budget primitif 2020, d'ouvrir les crédits en dépenses d'investissement à hauteur du quart du budget primitif de l'année 2019, ce qui représente :

CHAPITRES	CREDITS 2019 PREVUS AU BP	ENVELOPPES 2020
20	15.348,00 €	3.837,00 €
21	587.021,00 €	146.755,25 €
TOTAUX	**602.369,00 €**	**150.592,25 €**

Concernant la section de fonctionnement, il est rappelé que la mise en recouvrement des recettes et/ou le règlement des dépenses sont limitées à celles du budget précédent.
Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal, autorise l'ouverture de nouvelles enveloppes en section d'investissement du budget communal (M14) dans la limite du ¼ du budget précédent selon le tableau ci-dessus et charge le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération.

BUDGET COMMUNAL (M14) - DECISION MODIFICATION BUDGETAIRE (DM n°4/2019) - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de décision modificative de budget afin d'allouer les crédits nécessaires à la constatation des opérations du prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.
Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (**FPIC**) est un fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.
Son montant est de 16.212,00 € cette année et il convient d'établir un mandat au compte 739223 et un titre au compte 73111 pour ce montant.
Ainsi, il convient de prendre la décision modificative budgétaire modificative suivante :

Imputations budgétaires	Montant au budget prévisionnel 2019	DM n° 4/2019	Totaux
D 739223	16.000 €	16.212, 00 €	32.212,00 €
R 73111	220.000,00 €	16.212,00 €	236.212,00 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, vote les crédits budgétaires de dépenses et de recettes selon ci-dessus et charge le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération.

CONCESSIONS FORESTIERES ET HORS FORETS - Tarifs 2020

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la délibération du vendredi 12 décembre 2018, il avait été décidé de réviser les tarifs des concessions forestières et hors forêts en décembre 2018.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal, décide de maintenir les tarifs de la délibération en date du 12 décembre 2018, soit :

- Tarif de base appliqué à toutes les concessions : 50,00 € ;
- Famille : supplément de 10,00 € ;
- Professionnels (agriculteur par exemple) : supplément de 20,00 € ;
- Gîtes : supplément de 20,00 €.

Il est précisé que les suppléments s'additionnent suivant les conditions remplies par le concessionnaire.

SUBVENTIONS - Demandes de Subvention (MFR DE ST DIE et CHIENS GUIDE DE L'EST)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réception en Municipalité de plusieurs demandes de subventions décrites ci-dessous pour l'année 2020 :

- MFR DE ST DIE pour 200,00 € ;
- Chiens Guides de l'Est demande pour un montant libre.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer la subvention à l'établissement scolaire MFR de ST DIE qui compte deux jeunes de Le Bonhomme dans son établissement et refuse d'attribuer une subvention à l'autre demande.

ATELIER-RELAIS - Approbation de l'Avant-Projet Définitif

Monsieur le Maire fait l'exposé du dernier Avant-Projet Définitif pour le projet de réhabilitation des ateliers-relais en date du 18 Novembre 2019 établit par le cabinet d'architectes. La notice de l'Avant-Projet a été portée à la connaissance des conseillers municipaux dans le mail de convocation à la présente séance.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, refuse l'avant-projet tel quel et demande les modifications suivantes :

En raison d'un sol instable, les fondations du bâtiment devraient être constituées de plots en béton, ainsi, il sera demandé à l'architecte de travailler sur la possibilité de créer un sous-sol (possibilité et coût) afin d'optimiser la surface utile de ce bâtiment et Il est demandé d'agrandir les baies vitrées donnant sur la rue, Il est également précisé qu'en fonction des coûts ajoutés suivants ces deux demandes, le conseil municipal n'est pas contre la réduction de la surface du 2nd local commercial.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS (dont Déclaration d'Intention d'Aliéner)

a) Sangliers

Monsieur MILLION Jean-Claude, conseiller municipal et Président de l'Association Cynégétique du Bonhomme présente le courrier ci-dessous :

Monsieur le Maire,

Vous m'avez sollicité pour intensifier les actions de chasse suite à la demande d'un agriculteur de Faurupt.
Je me dois de vous apporter quelques informations quant aux actions que nous menons pour limiter les dommages causés par les sangliers.
Comme nous l'avons communiqué en mairie nous chassons quasiment tous les week-ends et ceci peut être confirmé par l'individu qui passe son temps à nous épier. Je sais que ce n'est pas suffisant pour certains mais excessif pour d'autres ! Que dois-je faire ? Chasser pour tirer cerfs et sangliers ou m'abstenir et laisser les dégâts forestiers et agricoles exploser ?

Face à l'agitation qui anime le monde agricole, j'ai demandé au début de semaine à la Direction Départementale des Territoires ainsi qu'aux lieutenants de louveterie, l'organisation d'une battue administrative sur la chasse du BONHOMME. Il m'a été répondu qu'une telle mesure ne se justifiait pas compte tenu du niveau des dégâts sur la commune et que ce type d'action était réservé à des secteurs « bien plus chauds ».
Je suis informé régulièrement des sorties nocturnes des lieutenants de louveterie qui actuellement n'arrivent plus à voir les sanglier (en voiture au phare sur les prés).

La gestion du sanglier sur la commune du BONHOMME est considérée comme l'une des meilleures du canton ; le tableau ci-dessous tiré des chiffres officiels du Fonds Départemental d'Indemnisation des Sangliers (https://fids68.fr) en témoigne.

Montant des dégâts de sangliers constatés et indemnisé par les chasseurs

Communes	année 2019	année 2018	% d'évolution
Le Bonhomme	10 362 €	23 736 €	-56%
Lapoutroie	31 737 €	10 780 €	194%
Fréland	52 172 €	21 754 €	140%
Labaroche	22 028 €	7 376 €	199%
Orbey	46 160 €	36 063 €	28%
Ste Marie / Mines	73 189 €	24 715 €	196%

Alors que toutes les communes voisines connaissent une recrudescence des dégâts de sangliers (multiplié par 3 pour certaines) le BONHOMME est la SEULE commune qui a vu ses dégâts se réduire de plus de moitié.

Le tableau ci-dessous indique la situation des dégâts sur les lots de chasse voisins du BONHOMME.

GIC	COMMUNE	Surface totale ha	Surface boisée ha	Surface prés ha	Dégâts constatés	Dégâts / ha de prés
GIC 1	LE BONHOMME lot 1 (Rossberg)	1105	517	588	4 532 €	7,71 €
GIC 1	LAPOUTROIE lot 3 (Forêt)	350	133	217	15 112 €	69,64 €
GIC 1	LAPOUTROIE lot 4 (Brézouard)	634	411	223	4 985 €	22,35 €
GIC 1	Ste MARIE/MINES lot 4 (Rauenthal)	635	600	35	3 075 €	87,86 €
GIC 1	Ste MARIE/MINES lot 5 (Graine Johé)	553	318	235	11 593 €	49,33 €
GIC 1	FRELAND lot 2 (Brézouard)	696	373	323	22 966 €	71,10 €

GIC 5	LE BONHOMME lot 2&3 (Verse)	985	688	297	5 829 €	19,63 €
GIC 5	LAPOUTROIE lot 1 (Etang du Devin)	906	421	485	5 156 €	10,63 €
GIC 5	LAPOUTROIE lot 2 (Limbach)	201	97	104	6 185 €	59,47 €
GIC 5	ORBEY lot 7 (Surcenord)	1135	305	830	8 447 €	10,18 €

Compte tenu des efforts que notre association de chasse a faits cette année, je m'attendais plus à des félicitations de la part du monde agricole qu'à un procès d'intention.

On nous reproche d'être à l'origine des dommages subis mais il faut savoir que les sangliers n'appartiennent pas aux chasseurs et sont considérés par la loi comme "res nullius" au même titre que les oiseaux qui mangent les fruits et les graines dans les jardins.

J'ai également pu voir des vidéos postées sur Facebook où un agriculteur du BONHOMME se lamente de l'inaction des chasseurs qui ne font rien contre les dégâts alors qu'ils installent de beaux miradors et que les sangliers passent toutes les nuits.
Ce discours a été repris par la Confédération Paysanne lors d'une réunion et le représentant de l'Administration a condamné les propos tenus en rappelant que l'adjudicataire a donné à l'agriculteur une autorisation permanente pour utiliser les miradors, tirer nuit et jour tous les sangliers qui se présentent sur ses terres et qu'il peut conserver la venaison.
En 2 ans il n'a pas pu tirer un sanglier ; si c'était si facile pourquoi ne fait-il rien ? Il n'a pas le temps ? Nous non plus ! nous ne pouvons que difficilement chasser plus d'un jour par semaine car nous devons travailler pour gagner notre vie et payer la chasse et indemniser les dégâts (plus de 17600 de notre poche). Nous ne bénéficions ni d'aides financières ni de subventions d'aucune sorte.

Vous trouverez dans ce dernier tableau le coût excessif de la chasse

Prix du bail lot 1 & 2 & 3 :		34 913 €
Indemnisation dégâts de sangliers		17 672 €
12% du prix du bail	4 190 €	
taxe départementale de 0,8 € par ha	1 672 €	
Surtaxe par GIC (1&5)	11 810 €	
Coût de la chasse hors assurance, permis, transport...		52 585 €
Total des dégâts constatés		10 362 €
Indemnités versées		17 672 €
Surplus payé		7 310 €

Enfin je déplore des dégradations sur ma porte de garage qui ne sont pas le fait d'animaux sauvages mais bien d'humains qui volontairement souhaitent me porter préjudice. Entre les tags perpétrés par des anti-chasses qui ne supportent pas que je tue les animaux et les agriculteurs qui m'affichent des panneaux et jettent des oeufs contre ma porte parce que je ne tire pas assez d'animaux... que dois-je faire. Moi aussi je suis démuni.

Avec mes plus cordiales salutations

Le président de l'Association Cynégétique du BONHOMME
Jean-Claude MILLION

Monsieur MILLION explique également que les lieutenants de louveterie sont intervenus à plusieurs reprises sur Le Bonhomme et ils n'ont vu aucun sanglier. Par contre, dans la vallée voisine, à Sainte-Marie-Aux-Mines, à Echery, notamment, ils ont tiré 11 sangliers en peu de kilomètres parcourus.

Monsieur MILLION est partisan de l'arrêt total de l'agrainage mais cela n'est pas de l'avis de l'ensemble de ses collègues, par ailleurs, le Schéma Départemental est respecté en ce qu'il ne pratique l'agrainage et la kirrung qu'à côté d'un mirador afin de pouvoir justifier d'une capacité de tir.

Une solution pourrait intervenir via un nouveau produit dénommé « Fertival » qui fertiliserait et aurait un effet répulsif sur les sangliers. Des essais ont été menés et les résultats sont plutôt concluants.

b) Prochain réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 17 janvier 2020 à 20h00 en Salle du Conseil.

UNE CÉRÉMONIE COMMUNE

Les centres de Lapoutroie, Fréland et Le Bonhomme ont fait Sainte-Barbe commune.

Les personnels des CIS Lapoutroie, CIP Fréland et Le Bonhomme ont été promus à l'occasion de la Sainte-Barbe. Photo DNA
Les personnels des CIS Lapoutroie, CIP Fréland et Le Bonhomme ont été promus à l'occasion de la Sainte barbe de Pompiers Photo DNA

C'est le capitaine Gérard Demoulin chef de centre du CIS Lapoutroie en présence des maires de Lapoutroie Fréland et Le Bonhomme, des commandants Philippe Hurst et Jacky Walter, du lieutenant Ludovic Mark, des chefs de corps des CPI de Fréland et du Bonhomme qui a ouvert la traditionnelle cérémonie de la Sainte-Barbe. Le rassemblement a eu lieu devant le CIS de Lapoutroie ce samedi 7 décembre et pour la première fois, les personnels actifs et vétérans du Bonhomme ont participé à la fête.

La fête de la Sainte-Barbe est aussi l'occasion d'honorer et de promouvoir les personnels méritants. Après le passage en revue des effectifs par les autorités, les adjudants-chefs Yves Barlier et Patrick Berhnard, le caporal-chef Christian Barlier ont été décorés de la médaille d'ancienneté échelon or pour 30 années de service. Les sergents Alexandre Mathis et Jean-Jacques Munier, le sergent-chef Jérémy Perrin ont reçu la médaille d'ancienneté échelon bronze pour dix années d'ancienneté. Lionel Vilmain est promu au grade de Lieutenant et suivra une formation de 3 semaines à Aix-en-Provence, Jérémy Perrin est promu au grade de Sergent-chef. Noémie Walter, Nicolas Didierjean, Jean-Jacques Munier sont promus au grade de Sergent. Lucie Baradel, Stéphane Finance et Jérome Pierrat sont promus au grade de Caporal. Aurélien Ancel et Ulysse Boichut sont distingués au grade de sapeur 1er classe. Le capitaine Demoulin a retracé la longue carrière du caporal-chef Jean Claude Vilmain, (46 années de service) et de l'Adjudant Patrick Bernhard (30 années de service) qui rejoignent les rangs des vétérans. Ils ont été promus respectivement Sergent et Adjudant-Chef honoraire. Le capitaine Demoulin a ensuite fait le bilan des effectifs, mettant en avant la nécessité de recrutement afin de pouvoir respecter 7 personnels opérationnels 24h sur 24. Il a présenté les deux nouvelles recrues pour le CIS Lapoutroie et CPI Fréland : Amandine Vivien et Marie Zindy. Pour pallier les difficultés de disponibilité il a aussi annoncé la formation d'un bassin opérationnel pour mutualiser les personnels entre les CIS d'Orbey et Lapoutroie en place depuis le 5 décembre dernier et qui sera renforcé par les CIP du Bonhomme et Fréland courant 2020, sûr du soutien du nouveau capitaine chef de compagnie Joël Didierjean qui remplace le Capitaine Boris Delanotte. Tout le monde s'est ensuite retrouvé dans l'église Sainte-Odile de Lapoutroie pour l'office religieux célébré par le Père Augustin. La cérémonie terminée, la fête de la Sainte-Barbe s'est poursuivie à la salle des loisirs.

« EFFET SURPRISE » SUR LES PENTES DU BONHOMME

La station du Lac Blanc ouvre comme prévu sa piste de luge le 21 décembre, tandis que les enneigeurs ont commencé à produire la sous-couche pour certaines des pistes du domaine skiable de la vallée de Kaysersberg.

Patrice Perrin, directeur de la SA Lac Blanc Tonique, tient les délais : la piste de luge ouvrira le 21 décembre.
Photo L'Alsace /Hervé Kielwasser

Tricky Track. Derrière cet anglicisme se « dissimule » le nouveau produit de loisir mis sur pied par la famille Perrin, exploitante historique de la station de ski du Lac Blanc. Comme annoncée dans nos colonnes (notre édition du 6 novembre), la piste de luge Tricky Track fonctionnera toute l'année. Le premier test grandeur nature ouvert au public aura lieu le 21 décembre, dès 10 h au départ du col du Calvaire. La grille tarifaire a été fixée : 7,50 € le tour (solo ou duo), 37,50 € pour six circuits, 75 € pour treize circuits. 3 ans, c'est l'âge minimal pour en profiter, à condition d'être accompagné d'un adulte. Ça tombe bien, les luges sont accessibles en tandem. À partir de 8 ans, on peut y aller en solo, à condition de mesurer 1,25 m minimum. Le parcours de 1 100 m compte 700 m de descente pour 400 m de montée ; il serpente entre les pistes de la Tinfronce et de la Zaubette, dans un environnement forestier, à plus d'un mètre du sol.
Aucune visibilité d'ailleurs sur le tracé conçu pour être technique (passage sur ponts, vrille, tunnel), le pilote découvre le parcours au fur et à mesure de la descente. « Effet surprise garanti », espère-t-on. Des freins électroniques brident la luge à 40 km/h, allure a priori risible qui donnera tout de même la sensation de vitesse, assure Patrice Perrin, directeur général de la SA Lac Blanc Tonique. Cette activité, « météo-dépendante », devrait être accessible tous les week-ends et tous les jours pendant les congés scolaires. Le ski alpin demeure toutefois l'activité majeure de décembre à mars. Les enneigeurs ont commencé samedi le 30 novembre à cracher leurs premiers cristaux pour assurer la fameuse sous-couche, histoire de faire durer la saison. L'an passé, la station de ski a ouvert ses portes le 9 janvier 2019 pour les fermer un 17 mars, soit 64 jours d'ouverture et 29 soirées de ski nocturne ; un total de 81 000 journées-skieurs.

Tricky Track, piste de luge de la station du Lac Blanc, au départ du col du Calvaire, ouverture le 21 décembre, à 10 h. Tarifs : à partir de 7,50 €. Âge minimum : 3 ans.

LES ÉPOUX JAEGLÉ-PETITDEMANGE À L'ORIGINE DE LA STATION

Dans notre article *du 8 décembre* consacré à l'ouverture prochaine de la piste de luge au départ du col du Calvaire, nous avons indiqué par erreur que la station du lac Blanc est historiquement gérée par la famille Perrin. C'est omettre malencontreusement le travail abattu durant de nombreux hivers par les époux Petitdemange à l'origine de la mise en service à l'hiver 1970-71 des premiers téléskis (Montjoie et Carrefour), entre les communes d'Orbey et du Bonhomme. Sans oublier l'auberge du Vallon ouverte le 9 janvier 1971…

Le couple a progressivement développé le domaine skiable, investissant petit à petit dans de nouveaux téléskis et de nouvelles pistes. Germaine Jaeglé-Petitdemange s'est longtemps impliquée dans la gestion au quotidien de la station qui s'est équipée en 2005 d'un téléski débrayable.

SKI CLUB BONHOMME : C'EST PARTI POUR L'HIVER 2019/2020 !

Depuis cet été, Eglantine Fonné, qui a évolué depuis son plus jeune âge au sein du Ski Club Bonhomme, a intégré le prestigieux Club des sports de Val d'Isère ! Grâce à son plaisir de skier, de progresser ainsi qu'à la qualité de l'encadrement du club et de la section ski du collège d'Orbey, elle a pu, en 2017 intégrer le Pôle Espoir de la FFS à Gerardmer. Depuis 2018, elle a passé un cap, lui permettant de se placer parmi l'élite française de son année d'âge et de représenter la France lors de compétitions internationales en Italie et en Slovénie.

On ne peut que lui souhaiter une belle réussite dans cette nouvelle aventure.

Depuis septembre, les jeunes préparent la saison d'hiver au travers des séances de préparation physiques tous les samedis après-midi.

Le stage de la Toussaint, destiné principalement aux compétiteurs, a eu lieu sur le glacier de Pitztal en Autriche. Les conditions trouvées sur place ont permis de réaliser un bon stage. Un week-end d'entraînement a eu lieu en septembre au dôme d'Amnéville.
Les mercredis des neiges commenceront dès que la station du Lac Blanc ouvrira. Huit demi-journées sont prévues, mais si les conditions le permettent, une 9e sortie sera organisée gracieusement. La politique du ski club Bonhomme est de maintenir l'accès au ski au plus grand nombre en appliquant des tarifs corrects grâce à l'ensemble de nos partenaires institutionnels et privés.

Pour la troisième année consécutive, le club proposera un stage junior d'une semaine, durant les vacances de Noël et de février. Le tarif comprend le forfait, l'assurance, le transport (bus ou camionnette) et l'encadrement par nos moniteurs diplômés.

Le ski club Bonhomme c'est aussi, avoir la possibilité de découvrir le télémark, le perfectionnement adulte et l'Handiski.
Toutes les infos sont sur : https://ski-club-bonhomme.clubffs.fr

Article DNA